

420.000 fr. et garantie un rendement annuel de 24000 marks, j'ai ajouté que une des Chambres fédérales avait déjà ratifié le projet de subvention d'un million, que la ratification par l'autre Chambre n'était pas douteuse, si même elle n'était intervenue, mais que la Feuille fédérale n'avait pas publié le texte de la Convention signée entre le Canton de Bâle et le Gouvernement d'Alsace-Lorraine, en sorte que j'ignorais les détails.

M. Guillaumin s'est alors déclaré que le Gouvernement français considérait comme très importantes les relations par eau avec la Ville de Bâle. La France a fait pour l'amélioration de ses voies intérieures navigables les sacrifices nécessaires pour permettre le transport des bateaux de 300 et 400 tonnes et qui amène le prix de revient à 1 ct. par tonne kilométrique soit la moitié moins que les tarifs les plus réduits par chemin de fer. La France ajoutait donc

un très grand prix à ce que les marchandises françaises puissent atteindre Bâle par canal; elle ferait immédiatement les travaux nécessaires sur territoire français si l'Allemagne voulait les faire entre Mulhouse et la frontière dans la direction de Belfort. M. Guillaumet a donc exprimé le vif désir que le Conseil fédéral voudrait lui rendre les autorités allemandes à ce sujet; la Suisse obtiendrait peut-être plus facilement que la France une réponse favorable. Elle peut considérer le concours de la France comme acquis et certain.

En Sans manuscrits à toutes fins utiles le récit de cette conversation je saisis cette occasion pour vous remercier Monsieur le Président, mes honorés Messieurs les honorables de ma plus haute considération.

Le Ministre de Suisse:

Dudy

(Min Fédérale du 24 Mai 1896
page 265 vol. 3)